

1204-03 **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Projet de délibération présenté par M. Roger VLIEGHE, Maire-adjoint chargé des Finances, des Assurances, des Affaires juridiques, de la Vie économique et du Commerce.

A) FONDEMENT LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-36, L 2121-20 et L 2121-21,
Vu les textes législatifs ou réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M14.

B) ENONCE DE LA RÈGLE

On rappellera que dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les établissements publics administratifs de ces communes, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.). Ce dernier a vocation à éclairer le vote des élus sur les enjeux budgétaires de l'exercice à venir. Son organisation constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité en cause (C.A.A. Marseille, 19 octobre 1999, commune de Port-la-Nouvelle). Le Débat d'Orientation Budgétaire doit se dérouler dans des conditions identiques à celles applicables aux séances plénières de la collectivité concernée.

C) MOT DU MAIRE

I. INTRODUCTION / CONTEXTE :

Nous sommes réunis aujourd'hui pour notre quatrième débat d'orientation budgétaire, moment privilégié pour débattre de la politique de la commune, tant en matière d'investissement que de fonctionnement. Cette année, le D.O.B. revêt pour autant un caractère particulier au regard du contexte, qu'il soit externe ou propre à la commune.

Les 4 années écoulées ont été marquées par une crise financière et économique internationale avec en ligne de mire, nous le savons, le système financier et bancaire mondial ainsi que les **endettements abyssaux de nombreux pays**, certains petits comme la Grèce, d'autres importants comme l'Espagne ou l'Italie ou majeurs comme les U.S.A. La France, on le sait, n'échappe pas à cette terrible dérive et je rappelle au passage que notre pays emprunte (80 milliards € / an), ce qui veut dire actuellement = 220 M€ par jour **soit 150 000 € à la minute**.

La problématique du taux d'endettement acceptable et du périmètre d'intervention de l'État est désormais au cœur des débats.

S'agissant du niveau d'endettement de la commune, après avoir été contraint littéralement de « boucher le trou » physiquement et financièrement pour **achever le projet de la PDM**, notre dette est passée **de 3,8 M€ fin 2008 à 21,3 M€ fin 2009**, en tenant compte de **l'endettement total** incluant les endettements Ville + Stationnement + S.I.V.U. Car pour éviter de traîner des présentations illusoires parce qu'artificielles, nous avons décidé de prendre en compte une bonne fois pour toutes **l'ensemble du passif** et **de se donner les moyens de corriger le tir pour l'avenir**. C'est ce que nous avons fait en éliminant les emprunts « satellites » dispersés entre l'ex-S.I.V.U. patinoire et le budget stationnement pour **regrouper** l'ensemble sur le seul budget « Ville ».

Par ailleurs, nous gérons nos investissements par notre **autofinancement depuis 2010** avec un objectif d'endettement à environ 15 M€ en fin de mandat et ce compris nos projets de M.J.C., de C.T.M. et d'investissements importants d'ici là.

Pour ce qui concerne **le périmètre d'intervention de l'État** : nombre d'indices nous éclairent sur la tentation de l'État de se recentrer sur ses missions régaliennes, à budget minima très probablement, en transférant à la fois des services et leurs coûts induits aux collectivités. Ce fut hier vers les départements et les régions. Ce sera demain vers communes et communautés d'agglomération avec comme conséquence une réduction notable des dotations versées. Notons que pour **notre commune** le processus est déjà engagé puisque **la D.G.F. a reculé de 2% en 2011 et que nous attendons - 4% à partir de 2012.**

A ce stade, et dans ce contexte qui n'est pas virtuel, la formulation de l'équation est simple : **Une baisse volontariste, continue de l'endettement accompagnée d'une non augmentation répétée du taux communal des impôts locaux ne manqueront pas, à brève échéance, de contraindre l'équipe municipale concernée à revoir, le moment venu, les périmètres des services locaux voire les programmes d'investissements indispensables**, ce qui n'est pas du tout souhaitable.

En effet, **en pratique**, on ne peut :

- vouloir des travaux d'entretien (voirie / bâtiments), des travaux de mise à niveau P.M.R., des équipements de sécurité, vouloir le maintien de multiples services nécessitant des effectifs, garantir une belle ville (5 kms de rivières, 35 ha de pelouses, 60 kms de voies) bien entretenue etc..

et en même temps :

- maintenir la masse salariale constante stricto sensu, recevoir moins de dotations de l'État, moins de subventions de la Région et du Conseil général, ne pas augmenter les taux des impôts locaux, etc..

Les services - une mairie étant essentiellement un prestataire de services qui ne « fabrique » rien - sont rendus pour l'essentiel avec **des moyens humains** (que nous avons **depuis 3 ans ajustés au mieux**), assez souvent d'ailleurs dictés par des lois et règles notamment quand cela touche à la sécurité ou à la surveillance (enfance, crèches, maternelles, restauration etc..) impliquant des dépenses salariales importantes quasi incompressibles, accompagnées d'augmentations annuelles certaines. Rappelons ici que les **rapports « Masse Salariale / Dépenses Réelles »** que je vous ai communiqués il y a bientôt un an montrent que sur ce chapitre, notre gestion soutient favorablement la comparaison avec des communes voisines. **Saint-Germain-en-Laye 54% / Le Vésinet 53 % / Le Pecq 56 %**

Cela étant, les services rendus - au sens large - le sont au nom d'un projet qui reflète des choix avec les conséquences afférentes. Ces choix étant notamment :

- le Développement Durable qui est un choix stratégique à qui il faut bien allouer quelques moyens humains, un budget bien étudié, des investissements à minima pour être crédibles et atteindre un certain seuil d'efficacité. A défaut il s'agit d'un gaspillage.
- l'accent sur la Culture et les manifestations qui y sont rattachées ;
- **le soutien aux associations « gourmandes »** en budget (l'A.C.A.L, l'U.S.V., M.J.C.,) dont on ne doit attendre aucune rentabilité dans le « formatage » juridique et organisationnel actuel, sans oublier la Crèche Princesse ;
- la gestion et l'entretien du C.C.A.S. qui, en dépit de son statut à part, requiert l'aide de la commune ;
- les multiples crèches, onéreuses mais indispensables qui permettent aujourd'hui à notre commune de faire plus que bonne figure au niveau départemental ;
- etc..

Compte tenu du contexte évoqué plus haut, les années à venir vont nécessairement amener les élus à se poser des questions importantes - car il s'agira de **choix stratégiques** - sur certains des sujets évoqués ci-dessus (gourmands en besoins financiers). Les formulations claires seront par exemple :

- Combien de berceaux pour les nouveaux nés à venir la commune doit-elle (peut-elle) subventionner? Quid du nombre de crèches à venir (augmentation / diminution / statu quo) ?
Pourra-t-on continuer à verser annuellement 80 000 € au titre de la carte famille sans condition de ressources ? Faut-il transposer cette somme en quotient familial plus équitable ?
- **Doit-on continuer à verser, sans obligations légales, plus de 80 000 € chaque année aux écoles maternelles de l'enseignement privé** (ce qui nous place après Versailles) alors que les autres villes de la C.C.B.S. les ont soit supprimées soit drastiquement réduites.
- Quid des modalités de gestion du théâtre, du cinéma ? Faut-il les mettre en D.S.P., faut-il les privatiser ?
- **Le Conservatoire, qui est un « joyau » de notre commune**, pourra-t-il continuer longtemps hors de la C.C.B.S.?
- Quid du transfert de la voirie à la C.C.B.S. selon des modalités utiles, pratiques et réalistes non trouvées jusqu'à présent?
- **Quid plus généralement de la mise en commun effective de moyens avec la Communauté de Communes ?**
Quel avenir pour notre ville au sein d'une prochaine communauté d'agglomération - dotée d'un vrai projet - aux modalités de prise de décisions modifiées ?
- Quid enfin de l'appartenance de notre commune à la C.C.B.S. et de son périmètre actuel (sujet déjà évoqué par des communes voisines) ? Etc..

Pour l'instant - et en ce qui concerne notre mandat - nous continuerons à privilégier **l'efficience budgétaire** tout en :

- **maintenant les services à la population**, (en quantité et en qualité),
- **poursuivant les actions de développement durable** (qui est un impératif entrant désormais dans le champ législatif),
installant le confort simplement décent des agents (du service technique au C.T.M. ou d'ailleurs),
assurant la sécurité dans les foyers du C.C.A.S. (déjà entrepris) ou à la M.J.C. qui fait défaut depuis tant d'années,
- etc..

Au-delà des « y a qu'à, faut qu'on » stériles parce que traduisant toujours une méconnaissance de la réalité des problèmes, ce qui est important pour moi, à la fois en tant qu'individu mais aussi Maire du Vésinet, **c'est le respect des 2 principes que j'ai affichés depuis le début : L'intérêt général et le long terme dans le cadre des moyens financiers disponibles.**

Aurions-nous pu mieux traiter tel ou tel sujet ou projet ? Bien sûr que oui car nous le savons tous, la perfection n'est pas de ce monde.

Mais au-delà des sempiternelles critiques, nous avons tous travaillé, bien plus que de raison parfois, avec comme seul objectif de faire de notre mieux pour l'intérêt général. Ce ne fut pas simple, mais personne parmi nous n'a à rougir du travail accompli dans le respect de notre programme.

2012 verra la continuation de notre programme soutenu d'investissements indispensables et importants - même s'ils ne sont pas particulièrement visibles - de voirie et bâtiments, et notamment la M.J.C, le service jeunesse, le C.T.M., etc.. **pour le bien de tous.**

AMEN !

